



10Y 2M Athena on Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Code ISIN :	FR0013400017
Référence BNP Paribas :	EI4585NX
Forme juridique :	EMTN
Émetteur :	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.
Garant du remboursement :	BNP Paribas S.A.
Notation de crédit du Garant :	A+ / Aa3 / AA-
Valeur nominale :	1 000 EUR
Date d'émission :	25 mars 2019
Date d'échéance :	10 mai 2029
Sous-jacent :	Solactive France Index
Date de constatation initiale :	3 mai 2019
Garantie du capital :	Capital non garanti à l'échéance

FONCTIONNEMENT

10Y 2M Athena est un titre de créance émis par BNP Paribas Issuance B.V. d'une durée maximale de 10 ans, et adossé à la performance de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ (Trimestres 4 A 39):

Chaque trimestre, à partir de l'année 1, on observe le cours de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé, l'intégralité du capital plus autant de coupon de 2% que de trimestres écoulés.
- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (Trimestre 40):

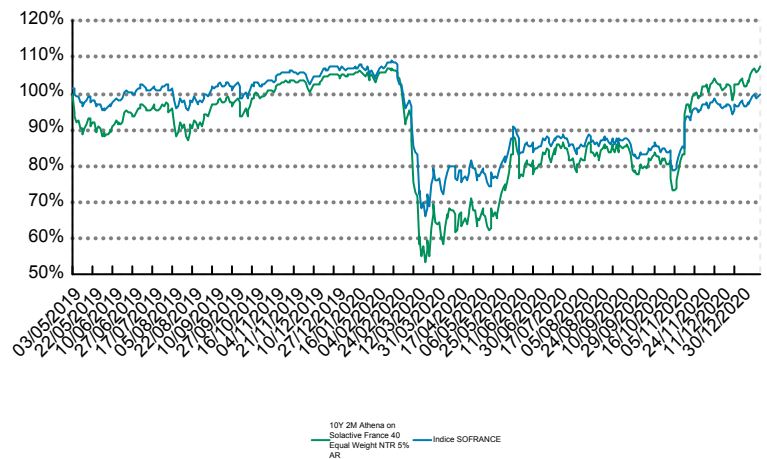
Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à la Date de Constatation Finale, l'indice clôture en hausse par rapport à 70% de son niveau initial, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, l'intégralité du capital plus une prime de remboursement égale à 80%.
- Si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'indice est strictement inférieur à 75% du niveau initial mais que la barrière de protection n'est pas franchie, à savoir 60% du niveau initial, l'investisseur récupère 100% du capital investi.
- Sinon, l'investisseur reçoit la performance finale de l'indice avec une perte en capital partielle ou totale.

VALORISATION HISTORIQUE

Valorisations fin de mois	2019	2020
janvier	-	104,00%
février	-	96,53%
mars	-	64,02%
avril	-	70,90%
mai	89,19%	75,13%
juin	93,76%	80,47%
juillet	95,08%	79,37%
août	93,06%	85,17%
septembre	98,08%	79,86%
octobre	101,11%	73,44%
novembre	103,47%	102,64%
décembre	104,54%	103,62%
Valorisation au 31 déc. 2020		103,62 %

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE



La valorisation des instruments financiers objets des présentes est purement indicative et ne constitue pas un prix pouvant faire l'objet d'une transaction. Elle ne peut être interprétée comme constitutive d'une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers.

SUIVI DE PERFORMANCE DU SOUS JACENT

Situation actuelle	Niveau	Niveau d'origine	Performance du sous-jacent
31 décembre 2020	966,57	1 011,80	-4,47%

Source : Bloomberg

Ce rapport est communiqué pour information seulement. Il a été réalisé de bonne foi à partir d'informations de marché jugées pertinentes étant précisé que leur fiabilité et leur exactitude ne sont pas garanties. Toute reproduction de ce rapport est interdite. Les auteurs de ce rapport déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des données figurant dans le présent rapport, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute perte, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de ces données.

Sauf accord écrit avec BNP Paribas, le prix de tout panier, portefeuille, stratégie ou tout autre sous-jacent (la « Valeur de l'Actif ») vous est fourni en complément d'une Valorisation à la condition que vous ne diffusiez pas cette Valeur d'Actif, ni ne preniez aucune mesure susceptible d'être considérée comme « une publication ou une mise à disposition du public » de cette Valeur d'Actif au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et contrats financiers ou pour mesurer la performance des fonds d'investissement et modifiant les directives 2003/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (le « règlement sur les indices de référence »).